

## Agripower, expert de la méthanisation, lance son introduction en bourse sur le marché Euronext Growth<sup>®</sup> Paris

---

- **Prix de l'Offre à Prix Ferme** : 6,70 euros par action
- **Taille de l'Offre** : augmentation de capital d'environ 5 M€ pouvant être portée à un maximum de 5,75 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, cession d'un maximum de 1 M€ par le principal actionnaire de la Société uniquement en cas d'exercice intégral de la clause d'extension
- **Période de l'Offre** : du 5 au 14 novembre 2019 pour l'Offre au public et pour le Placement Global
- **Engagements de souscription** pour un montant de 3,0 M€
- **Début des négociations sur le marché Euronext Growth<sup>®</sup>** : le 20 novembre 2019
- **Titres éligibles aux réductions d'impôt, FCPI, PEA et PEA-PME<sup>1</sup>**

La société Agripower France (la « **Société** » ou « **Agripower** »), acteur de la transition énergétique et intégrateur de solutions de méthanisation, annonce ce jour le lancement de son introduction en Bourse, en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth<sup>®</sup> Paris (Code ISIN : FR0013452281 / Mnémonique : ALAGP).

### AGRIPOWER, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La société Agripower est spécialisée dans l'intégration de solutions énergétiques destinées au monde agricole. Ses principales activités sont l'étude, la conception, l'installation et la maintenance d'unités de méthanisation pour le compte d'exploitants. Agripower adresse l'ensemble des segments de la méthanisation :

- la méthanisation collective (regroupement d'agriculteurs, d'industriels de l'agro-alimentaire ou collectivités) pour des unités sur mesure, d'un équivalent puissance de 250 KW à 2 MW ;
- la méthanisation individuelle (« *à la ferme* ») pour des unités standards de 22, 33 et 44 KW fonctionnant uniquement à partir de lisiers.

La méthanisation est un procédé basé sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique animale ou végétale (lisiers et autres effluents d'élevage, culture intermédiaire, déchets agroalimentaires et biodéchets), en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène, permettant de produire du biogaz (similaire au gaz naturel). Elle permet ainsi de valoriser des déchets organiques, en produisant une énergie renouvelable et un digestat utilisable comme fertilisant.

Agripower évolue dans un contexte sociétal et institutionnel favorable, porté par la nécessité et la volonté d'accélérer le développement des énergies renouvelables en France, à l'instar de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), publiée début 2019. L'objectif majeur de la PPE est de réduire de 40% la

---

<sup>1</sup> Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

consommation d'énergies fossiles d'ici à 2030 et ainsi de faire passer la consommation de biogaz (injecté ou en usage direct) à 7% de la consommation globale française de gaz d'ici à 2030, contre 0,1% aujourd'hui<sup>2</sup>.

Eric Lecoq, Président Directeur Général d'Agripower France déclare : « *Nous sommes ravis d'annoncer le lancement de notre introduction en bourse. Nous avons l'ambition de jouer un rôle central dans l'essor de la méthanisation en France, domaine dans lequel notre pays a notamment près de 15 ans de retard sur l'Allemagne.*

*La méthanisation est un véritable levier vertueux de la transition agroécologique, qui permet d'accélérer la production d'une énergie plus verte tout en apportant des revenus complémentaires et pérennes à la filière agricole de l'élevage, aujourd'hui fragilisée.*

*Nous avons construit, au cours des dernières années, une offre complète et technologique qui répond parfaitement aux besoins de nos marchés et qui nous permet de remporter de nombreux projets. Notre carnet de commandes au 30 juin 2019 s'élevait ainsi à plus de 33 M€. Cette opération doit nous permettre d'amplifier ce succès et de faire d'Agripower l'un des acteurs français clés de la transition énergétique. »*

## **UN MODÈLE OPÉRATIONNEL DÉJÀ RENTABLE ET À FORT EFFET DE LEVIER**

Créé en 2012, Agripower est aujourd'hui l'un des leaders de la méthanisation agricole en France, avec 50 unités de méthanisation installées sur la base d'un parc de 588 unités au 30 septembre 2018. Ce succès repose sur une offre différenciante, reconnue pour ses nombreux avantages (rapidité de construction, durabilité dans le temps et besoins réduits de maintenance), grâce en particulier au choix technologique de l'acier inoxydable (en partenariat avec deux fournisseurs européens de matériel de méthanisation), en lieu et place du béton traditionnellement utilisé.

Grâce à la pertinence de son offre et portée par une structure interne agile et légère, Agripower a réalisé un chiffre d'affaires de 7,2 M€ sur l'exercice clos au 30 juin 2019, en croissance de +44% par rapport à l'exercice précédent et généré un résultat d'exploitation de 732,5 K€, soit 10,1% du chiffre d'affaires.

## **UNE FORTE VISIBILITÉ SUR LA CROISSANCE : UN CARNET DE COMMANDES DE 33 M€**

Agripower est entrée aujourd'hui dans une phase d'accélération forte de son développement commercial. La société s'appuie notamment sur des partenariats commerciaux majeurs avec des coopératives agricoles dans le Grand Ouest et le Nord de la France, un véritable levier pour renforcer la notoriété auprès des exploitants agricoles.

Le succès de cette stratégie offensive, concentrée actuellement sur deux régions, est illustré par les nombreux projets remportés récemment, dont 6 unités collectives et plus de 100 unités individuelles. **Le Groupe disposait ainsi au 30 juin 2019 d'un carnet de commandes de 33 M€, à réaliser d'ici 2021, soit plus de 4 fois le chiffre d'affaires du dernier exercice.**

Agripower entend poursuivre activement cette croissance en déployant plus largement son offre dans un marché français à fort potentiel et encore faiblement équipé. Le contexte réglementaire stable et favorable (tarif de rachat garanti, fonds de garantie Bpifrance, l'assouplissement des normes ICPE) et la nécessité de la transition énergétique dynamisent les perspectives de développement du secteur. Agripower souhaite, à ce titre, renforcer encore ses positions concurrentielles sur le Grand Ouest et développer sa présence en France, en particulier dans les régions Haut de France, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Cette stratégie passe par

---

<sup>2</sup> Source : Observatoire du biométhane - [www.connaissancedesenergies.org/le-biomethane-en-france-en-chiffres-cles-180410](http://www.connaissancedesenergies.org/le-biomethane-en-france-en-chiffres-cles-180410)

la mise en place d'une force commerciale locale dédiée et par le développement de nouveaux partenariats commerciaux.

Le Groupe se fixe ainsi comme objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 40 M€ en 2023 et devenir l'un des acteurs majeurs de la transition énergétique en France.

## EURONEXT GROWTH POUR ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles (4,55 millions d'euros sur la base du Prix de l'Offre) permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- 25% pour financer la croissance (BFR) ;
- 25% pour accroître la force commerciale ;
- 25% pour renforcer les équipes techniques ;
- 25% pour enrichir l'offre de la Société.

## INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET CONSEILS

Chef de file-PSI et Teneur  
de Livre



Conseil et  
Listing Sponsor

EuroLand  
Corporate

Communication  
financière



Conseil juridique de  
l'opération

fieldfisher

Retrouvez toutes les informations relatives à l'introduction en bourse  
d'Agripower sur [www.agripower-bourse.com](http://www.agripower-bourse.com)

---

### À PROPOS D'AGRIPOWER

Créé en 2012, Agripower est un intégrateur de solutions de méthanisation, notamment en milieu agricole, qui accompagne ses clients sur la conception et la réalisation d'unités de méthanisation.

Acteur de la transition énergétique inclusive, Agripower développe des unités de méthanisation, procédé permettant de transformer des matières intrants organiques (déchets) en biogaz. Agripower se positionne sur deux segments de la méthanisation : d'une part les solutions de méthanisation collective, à destination des collectivités, des groupes d'agriculteurs ou de l'industrie (agroalimentaire), et d'autre part les produits de méthanisation individuelle pour les exploitations agricoles de tailles intermédiaires. Avec plus de 50 unités individuelles ou collectives, installées et fonctionnelles, Agripower est l'un des leaders français sur ses marchés.

En 2018-2019, Agripower a réalisé un chiffre d'affaires de 7,2 millions d'euros, en croissance de +44% par rapport à l'exercice 2017-2018.

---

#### RELATIONS INVESTISSEURS

ACTUS finance & communication  
Olivier Lambert  
agripower@actus.fr  
Tél. 01 53 67 36 33

#### RELATIONS PRESSE

ACTUS finance & communication  
Vivien Ferran  
vferran@actus.fr  
Tél. 01 53 67 36 34

## MODALITÉS DE L'INTRODUCTION EN BOURSE SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH® PARIS

Conformément à la réglementation, le Document d'Information a été enregistré par Euronext en date du 4 novembre 2019 afin d'initier le projet de cotation des actions de la société Agripower France sur le marché Euronext Growth® Paris (voir ci-après le calendrier indicatif de l'opération) sous la forme d'une augmentation de capital d'un maximum de 5,75 M€ (y compris Clause d'Extension) comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ferme, principalement destinée aux personnes physiques ;
- un Placement Global destiné aux investisseurs institutionnels.

La présente admission sur le marché Euronext Growth® Paris et l'émission des Actions Offertes ne donneront pas lieu à un Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers, cette dernière représentant un total d'offre inférieur à 8 M€, étant précisé qu'aucune offre similaire n'a été faite par la Société au cours des douze derniers mois.

### CAPITAL SOCIAL AVANT L'OPÉRATION

- Société anonyme à Conseil d'Administration de droit français au capital de 150 000,00 €, soit 1 500 000 actions de 0,10 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie.

### CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

- Libellé : AGRIPOWER
- Euronext Growth® Paris
- Code ISIN : FR0013452281
- Mnémonique : ALAGP
- ICB Classification : 0583 - Énergie renouvelable
- LEI : 969500ORJQVJW46DED41
- Éligibilité au PEA-PME et qualification Bpifrance Entreprise innovante<sup>1</sup>.

### PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS OFFERTES

- 6,70 euros par Action Offerte (0,10 euro de valeur nominale et 6,60 euros de prime d'émission), à libérer intégralement en numéraire au moment de la souscription.

### MODALITÉS DE L'OFFRE

- Un maximum de 746 269 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 858 208 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (« **Actions Nouvelles** »),
- Un nombre maximum de 149 253 actions existantes cédées par le principal actionnaire de la Société, la société LYCE CONSEIL SARL, représentée par Monsieur Eric Lecoq, Président Directeur Général, détenant à la date du Document d'Information, 99,99% des titres de la Société, étant précisé que cette cession ne se fera qu'en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 115% (soit y compris la Clause d'Extension) (les « **Actions Cédées** » et ensemble avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** »).

## STRUCTURE DE L'OFFRE

La diffusion des Actions Offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ferme » ou l'« OPF »), étant précisé que :
  1. Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions)
  2. Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;
- Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada et du Japon) (le « Placement Global »).

L'Offre porte tant sur :

- les Actions Nouvelles à émettre, offertes par la Société ;
- un nombre maximum de 149 253 Actions Cédées par la société LYCE CONSEIL SARL uniquement en cas d'exercice total de la Clause d'Extension.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'Actions Offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.

## MONTANT BRUT DE L'OPÉRATION

### **Produit de l'émission des Actions Nouvelles**

- Un montant d'environ 5 M€ pouvant être porté à un montant d'environ 5,75 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base du Prix de l'Offre, soit 6,70 euros). À titre indicatif, un montant d'environ 3,75 M€, en cas de réduction du montant de l'émission à 75% du montant de l'émission initialement prévue (sur la base du Prix de l'Offre, soit 6,70 euros par Action).

### **Produit de la cession des Actions Cédées**

- Environ 1 million d'euros bruts sur la base du prix de l'Offre de 6,70 € par action. La Société ne recevra aucun produit de la cession des Actions Cédées par la société LYCE CONSEIL SARL.

## ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTIONS REÇUS

VATEL CAPITAL s'est engagé inconditionnellement et irrévocablement à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'émission pour un montant total de 3 M€ en numéraire ayant vocation à être servi intégralement si la demande le permet, étant précisé qu'il pourrait néanmoins être réduit dans le respect des principes d'allocation usuels.

Sur la base du prix de l'Offre, Cet engagement de souscription représente 60% de l'Offre d'Actions Nouvelles.

## ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la société : 180 jours ;
- Engagement de conservation, sous réserves de certaines exceptions, de :
  1. 180 jours pour :
    - 100% des actions de la société LYCE CONSEIL SARL, dans l'éventualité où la Clause d'Extension ne serait pas exercée en totalité et qu'aucune cession d'Actions Cédées n'interviendrait ;

- 100% des actions de la société LYCE CONSEIL SARL, à l'exception d'un maximum de 149 253 actions dans l'éventualité où la Clause d'Extension serait exercée en totalité et où la cession d'un maximum de 149 253 Actions Cédées interviendrait ; et
2. 360 jours pour :
- 80% des actions de la société LYCE CONSEIL SARL, dans l'éventualité où la Clause d'Extension ne serait pas exercée en totalité et qu'aucune cession d'Actions Cédées n'interviendrait ;
  - 80% des actions de la société LYCE CONSEIL SARL, après déduction des Actions Cédées dans l'éventualité où la Clause d'Extension serait exercée en totalité.

#### CALENDRIER INDICATIF

<b>29/10/2019</b>	Conseil d'Administration décidant des modalités de l'opération
<b>4/11/2019</b>	Conseil d'Euronext validant le projet d'admission sur Euronext Growth
<b>5/11/2019</b>	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre Lancement du site internet « bourse » de la Société : <a href="http://www.agripower-bourse.com">www.agripower-bourse.com</a> Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPF et mise en ligne du Document d'Information Ouverture de l'OPF et du Placement Global
<b>14/11/2019</b>	Clôture de l'OPF à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)
<b>15/11/2019</b>	Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif d'Actions Nouvelles, le résultat de l'Offre et l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre
<b>19/11/2019</b>	Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global
<b>20/11/2019</b>	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris

#### Éligibilité de l'offre au PEA et PEA-PME et qualification Bpifrance Entreprise innovante<sup>1</sup>

Agripower France annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D. 221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions Agripower peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

Agripower France est par ailleurs qualifiée d'Entreprise innovante par Bpifrance.

## **MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT D'INFORMATION**

Des exemplaires du Document d'Information enregistré par Euronext en date du 4 novembre 2019 sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social de AGRIPOWER FRANCE (3, rue Thomas Edison, 44470 Carquefou), ainsi qu'en version électronique sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et sur celui de la Société ([www.agripower-bourse.com](http://www.agripower-bourse.com)).

## **FACTEURS DE RISQUES**

Tout investissement en actions comporte des risques. Les investisseurs sont invités, avant de prendre leur décision d'investissement, à se reporter aux chapitres 3 « *facteurs de risques* » et 20 « *facteurs de risques liés à l'Offre* » figurant dans le Document d'Information.

## **AVERTISSEMENT**

Le présent communiqué de presse contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « penser », « avoir pour objectif de », « s'attendre à », « entendre », « estimer », « croire », « devoir », « pourrait », « souhaite » ou, le cas échéant, la forme négative de ces termes ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de la Société. Les informations prospectives mentionnées dans le présent communiqué de presse sont données uniquement à la date du présent communiqué. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent communiqué, excepté dans le cadre de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide ; il ne peut donc pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

## RESUME DU DOCUMENT D'INFORMATION

<b>Avertissement</b>	
<b>Avertissement</b>	<i>Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Document d'Information. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Document d'Information par l'investisseur.</i>
<b>Emetteur</b>	
<b>Dénomination sociale et nom commercial</b>	AGRIPOWER FRANCE SA (la « <b>Société</b> » ou l'« <b>Emetteur</b> »)
<b>Siège social / Forme juridique / Législation / Pays d'origine</b>	AGRIPOWER France® est une société anonyme à conseil d'administration soumise au droit français, dont le siège est situé 3, rue Thomas Edison, 44470 Carquefou.
<b>Nature des opérations et Principales activités</b>	<p>La société AGRIPower France® créée en 2012 est spécialisée dans l'intégration de Solutions Environnementales destinées au monde agricole. Pour répondre au marché actuel, ses principales activités sont l'étude, la conception, l'installation et la maintenance d'unités de méthanisation individuelles ou collectives.</p> <p>La méthanisation est une suite de réactions biologiques permettant de produire du biogaz (similaire au gaz naturel). Elle permet ainsi de valoriser des matières organiques excédentaires en produisant une énergie renouvelable et un digestat utilisable comme fertilisant.</p> <p>Spécialisée dans l'accompagnement des projets de méthanisation, AGRIPower France® propose des solutions clés en main offrant à ses clients une maximisation de leur rentabilité tout en les inscrivant pleinement dans l'actuelle volonté politique de transition énergétique.</p> <p>AGRIPOWER France, interlocuteur unique de l'exploitant, adresse l'ensemble des segments de la méthanisation : l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire, l'industrie de transformation de produits organiques et les collectivités.</p>
<b>Axes de développement de la Société</b>	<p>AGRIPOWER France® souhaite profiter de la qualité de ses installations et de leur performance pour asseoir sa position concurrentielle sur un marché porteur. A cette fin, la Société a identifié plusieurs zones prioritaires en France, dont Lille, Lyon et Toulouse.</p> <p>AGRIPOWER France® va également chercher à accroître ses revenus récurrents grâce à la mise en place de nouveaux services, notamment de maintenance Premium.</p> <p>Enfin, AGRIPower France® étudie la possibilité d'améliorer ses installations individuelles, au travers d'investissements en R&amp;D, de façon à rendre compatibles les digesteurs fournis par ses partenaires avec d'autres intrants que ceux actuellement utilisés.</p> <p>Cette politique de développement devrait permettre à la Société de s'imposer comme un acteur significatif du marché de la méthanisation en France avec pour objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 40 M€ à l'horizon 2023.</p>



<b>Description de l'Emetteur</b>	<p>A la date du présent Document d'Information, AGRIPOWER France® n'a aucune filiale ou participation.</p>  <pre> graph TD     LYCE[LYCE CONSEIL SARL Unipersonnelle au capital de 50 000 euros] -- 99,99% --&gt; AGRIPOWER[AGRIPOWER France Société anonyme au capital de 150 000 euros]     Laetitia[Laetitia LEMOINE (épouse LECOQ)] -- 0,01% --&gt; AGRIPOWER </pre>																								
<b>Actionnariat</b>	<p>Le tableau ci-après présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société :</p> <table border="1" data-bbox="459 750 1449 963"> <thead> <tr> <th rowspan="2">A la date du présent Document d'Information</th> <th colspan="2">Situation en capital</th> <th colspan="2">Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG</th> </tr> <tr> <th>Nombre de titres</th> <th>% de détention</th> <th>Nb de droits de vote</th> <th>% de détentions des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LYCE CONSEIL SARL*</td> <td>1 499 990</td> <td>99,99%</td> <td>2 999 980</td> <td>99,99%</td> </tr> <tr> <td>Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)</td> <td>10</td> <td>0,01%</td> <td>10</td> <td>0,01%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>1 500 000</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>2 999 990</b></td> <td><b>100,00%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>* LYCE CONSEIL est une société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 50.000 €, détenue à 100% par Monsieur Eric LECOQ dont il est le gérant.</p>	A la date du présent Document d'Information	Situation en capital		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG		Nombre de titres	% de détention	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote	LYCE CONSEIL SARL*	1 499 990	99,99%	2 999 980	99,99%	Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)	10	0,01%	10	0,01%	<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 999 990</b>	<b>100,00%</b>
A la date du présent Document d'Information	Situation en capital		Situation en droits de vote EXERCABLE EN AG																						
	Nombre de titres	% de détention	Nb de droits de vote	% de détentions des droits de vote																					
LYCE CONSEIL SARL*	1 499 990	99,99%	2 999 980	99,99%																					
Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)	10	0,01%	10	0,01%																					
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 999 990</b>	<b>100,00%</b>																					
<b>Informations financières sélectionnées</b>	<p><b>Informations sur les comptes sociaux annuels au 30 juin 2019</b></p> <p>Dans le cadre de son projet d'introduction en bourse, un travail a été mené pour qualifier les contrats signés entre AGRIPOWER France® et ses clients afin de définir une méthode appropriée pour estimer le degré d'avancement et déterminer la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats en cours à la fin de chaque exercice.</p> <p>A la suite de cette étude, il est apparu que la méthode appliquée pour appréhender ces contrats par le passé ne répondait pas aux principes comptables admis par les normes en vigueur dans le cadre du traitement des contrats long terme.</p> <p>La Société a donc initié, pour l'exercice clos au 30 juin 2019, une nouvelle méthodologie pour reconnaître l'avancement des contrats en cours à la clôture de l'exercice. A ce titre, une correction d'erreur relative à la méthodologie d'approche de l'avancement des chantiers en cours a été constatée dans les comptes sociaux clos le 30 juin 2019 et une nouvelle approche de reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge prévisionnelle basée sur l'avancement des chantiers a été mise en place.</p> <p>C'est pourquoi les informations financières sélectionnées ci-dessous au titre des exercices 2018 et 2019 présentent les données publiées ainsi que les données retraitées.</p> <p>Sur l'exercice 2019, le chiffre d'affaires ressort à 7,230 M€, en hausse de 44 % par rapport à l'exercice 2018 retraité.</p> <p>Après prise en compte des dotations aux provisions et amortissements, le résultat d'exploitation ressort en nette amélioration à 732,5 K€ contre 248,8 K€ au 30 juin 2018 retraité.</p>																								

Données sociales normes françaises (en K€)	30 juin 2019 (12 mois)	30 juin 2019 (12 mois) retraités	30 juin 2018 (12 mois)	30 juin 2018 (12mois) retraités
Chiffre d'affaires	7 230,6	7 230,6	5 537,8	5 014,3
EBITDA <sup>(1)</sup>	734,0	734,0	774,8	251,3
% du CA HT	10,2%	9,5%	14,0%	5,0%
Résultat d'exploitation	732,5	732,5	772,3	248,8
% du CA HT	10,1%	10,1%	13,9%	5,0%
Résultat net	(1 600,3)	482,7	452,6	142,8
Actif immobilisé	46,7	46,7	48,6	48,6
Capitaux propres	(1 009,4)	(1 009,4)	842,4	(1 240,6)
Emprunt et dettes financières	1 944,0	1 943,7	1 641,5	1 641,5
Trésorerie	329,4	329,4	149,8	149,8
Trésorerie nette <sup>(2)</sup>	(1 614,6)	(1 614,3)	(1 491,6)	(1 491,6)
Gearing (%) <sup>(3)</sup>	192,6%	192,6%	194,9%	132,3%

(1) L'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization) est un indicateur alternatif de performance réconciliable avec les données issues des comptes. Il traduit la performance de l'activité de la Société et correspond au résultat d'exploitation auquel s'ajoutent les dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (nettes des reprises).

(2) La trésorerie nette correspond à la trésorerie brute à laquelle se soustraient les dettes financières

(3) Le Gearing est le Rapport entre les emprunts, dettes financières et les capitaux propres.

#### Situation des Capitaux Propres et des dettes financières (données non auditées)

En milliers d'euros (données sociales)

<b>Total des dettes financières courantes au 30/09/2019</b>	<b>483</b>
- Faisant l'objet de garanties*	180
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	303
<b>Total des dettes financières non courantes au 30/09/2019</b>	<b>1 166</b>
- Faisant l'objet de garanties*	505
- Faisant l'objet de nantissements	
- Sans garanties ni nantissements	661
<b>Capitaux Propres au 30/09/2019 (hors résultat de la période)</b>	<b>-1 009</b>
- Capital Social	150
- Réserves	441
- Report à nouveau	-1 600

\* Dettes financières qui comportent une contre garantie à hauteur de 30% par un fonds PPI et de 50% par un fonds FEI. Ces dettes ne comportent aucune sûreté réelle sur les biens de l'entreprise.

#### Situation de l'endettement au 30/09/2019

En milliers d'euros (données sociales)

A. Trésorerie	454
B. Instruments équivalents	
C. Titres de placement	
<b>D. Liquidités (A+B+C)</b>	<b>454</b>
E. Créances financières à court terme	
F. Dettes bancaires à court terme	3
G. Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	483
H. Autres dettes financières à court terme	
<b>I. Dettes financières à court terme (F+G+H)</b>	<b>486</b>
<b>J. Endettement financier net à court terme (I-E-D)</b>	<b>32</b>
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	505
L. Obligations émises	661
M. Autres emprunts à plus d'un an	
<b>N. Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)</b>	<b>1 166</b>
<b>O. Endettement financier net (J+N)</b>	<b>1 198</b>

<b>Informations pro forma</b>	Sans objet.
<b>Prévision de bénéfice</b>	Sans objet.

<b>Valeurs mobilières</b>	
<b>Nature, catégorie et numéro d'identification des actions offertes et/ou inscrites aux négociations</b>	<p>L'offre de titres de la Société objet du présent document (l'« Offre ») porte sur</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un nombre maximum de 746 269 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 858 208 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension (les « Actions Nouvelles »).</li> <li>- un nombre maximum de 149 253 actions existantes cédées (les « Actions Cédées » et ensemble avec les Actions Nouvelles, les « Actions Offertes ») par le principal actionnaire de la Société, la société LYCE CONSEIL SARL, étant précisé que cette cession ne se fera qu'en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 115% (soit y compris la clause d'extension).</li> </ul> <p>Les actions dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth est demandée sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 1 500 000 actions de 0,10 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes »), comprenant un maximum de 149 253 actions existantes qui seront cédées par le principal actionnaire de la Société, la société LYCE CONSEIL SARL, en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 115% (soit y compris la clause d'extension) ; et</li> <li>- un maximum de 858 208 actions à émettre dans le cadre de l'Offre.</li> </ul> <p>A la date de l'inscription aux négociations, les titres de la Société seront des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie.</p> <p><b>Libellé pour les actions</b> : AGRIPOWER</p> <p><b>Code ISIN</b> : FR0013452281</p> <p><b>Mnémonique</b> : ALAGP</p> <p><b>ICB Classification</b> : 0583 – Renewable Energy</p> <p><b>Lieu de cotation</b> : Euronext Growth</p> <p><b>LEI</b> : 969500ORJQVJW46DED41</p>
<b>Devise d'émission</b>	Euro

<p><b>Nombre d'actions émises / Valeurs nominale des actions</b></p>	<p>Dans le cadre de l'Offre, la Société émettra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un nombre maximum de 746 269 Actions Nouvelles, pouvant être porté à un nombre maximum de 858 208 Actions Nouvelles en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension.</li> </ul> <p>Valeur nominale par action : 0,10 €</p>												
<p><b>Droits attachés aux actions</b></p>	<p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions de la Société sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- droit à dividendes ;</li> <li>- droit de vote ;</li> <li>- droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ;</li> <li>- droit de participation aux bénéfices de la Société et à tout excédent en cas de liquidation.</li> </ul>												
<p><b>Restriction imposée à la libre négociabilité des actions</b></p>	<p>Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.</p>												
<p><b>Existence d'une demande d'admission à la négociation</b></p>	<p>L'inscription de l'ensemble des actions de la Société est demandée sur le marché Euronext Growth, un Système Multilatéral de Négociation Organisé (SMNO) par Euronext Paris S.A.</p> <p>Les conditions de négociation de l'ensemble des actions seront fixées dans un avis d'Euronext diffusé le 5/11/2019 selon le calendrier indicatif.</p> <p>La première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth devrait avoir lieu le 15/11/2019. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 20/11/2019.</p>												
<p><b>Politique de dividendes</b></p>	<p>Au cours des 2 derniers exercices, les dividendes suivants ont été versés aux actionnaires :</p> <table border="1" data-bbox="539 1227 1422 1375"> <thead> <tr> <th style="background-color: #1a3d4d; color: white;">Distribution de dividendes</th> <th style="background-color: #1a3d4d; color: white;">Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018</th> <th style="background-color: #1a3d4d; color: white;">Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'actions</td> <td style="text-align: right;">150 000</td> <td style="text-align: right;">150 000</td> </tr> <tr> <td>Montant global net</td> <td style="text-align: right;">250 000 €</td> <td style="text-align: right;">150 000 €</td> </tr> <tr> <td>Dividende net par action*</td> <td style="text-align: right;">1,6667 €</td> <td style="text-align: right;">1 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>* Sur la base du capital social en fin de chaque exercice</i></p> <p>En fonction de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, la Société pourra décider de procéder au versement d'un dividende, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale, avec un objectif de distribution de 30% de son résultat net. Cette politique de versement de dividendes, que la Société entend conduire, ne saurait toutefois constituer un engagement formel de la Société.</p>	Distribution de dividendes	Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018	Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017	Nombre d'actions	150 000	150 000	Montant global net	250 000 €	150 000 €	Dividende net par action*	1,6667 €	1 €
Distribution de dividendes	Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018	Au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017											
Nombre d'actions	150 000	150 000											
Montant global net	250 000 €	150 000 €											
Dividende net par action*	1,6667 €	1 €											
<b>Risques</b>													
<p><b>Principaux risques propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité</b></p>	<p>Un investissement dans les titres d'AGRIPOWER France® comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités de la Société pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :</p> <p><b>Risques réglementaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Risques liés à la pérennité des politiques de soutien aux énergies renouvelables</b></li> </ul> <p>Tant que le prix de marché de l'énergie (électricité/gaz) n'atteint pas un seuil suffisant pour permettre une rentabilité en auto-consommation, le développement des énergies renouvelables dépend des politiques nationales de soutien à ces sources d'énergie. La Société ne peut garantir que ces politiques générales de soutien se poursuivront, entraînant une possible baisse de rentabilité des solutions proposées par AGRIPower France®.</p>												

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Risques liés à l'évolution à la baisse des prix de vente de l'électricité et/ou du gaz</b> L'électricité ou le gaz produit par les centrales installées par la Société, sont généralement vendus au moyen de contrats long terme (15 à 20 ans en général) dont le prix est fixe et / ou indexé sur l'inflation. AGRIPower France® ne peut néanmoins garantir que les tarifs long terme et les prix de marché à court et long termes seront toujours à un niveau incitant les exploitants à faire appel à la Société.</li> <li>- <b>Risques de réglementation ICPE</b> La Société opère dans un cadre fortement règlementé. En cas d'inobservance de la réglementation, indépendamment d'éventuelles poursuites pénales, les Préfets peuvent prononcer des sanctions administratives pouvant aller jusqu'à la suspension du fonctionnement des installations concernées, dont ils peuvent même proposer la fermeture par décret en Conseil d'État. La Société ne peut exclure le risque d'être ponctuellement confrontée à une situation de non-conformité.</li> <li>- <b>Risques liés à la dépendance vis-à-vis du nombre limité de fournisseurs</b> La Société dépend principalement de deux fournisseurs qui représentent 81% des achats au titre de l'exercice 2019. Une pénurie ou la disparition de l'un de ces fournisseurs pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de développement.</li> </ul> <p><b>Risques liés aux activités de la Société</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Risques liés à l'activité de construction</b> La réalisation des unités de méthanisation est conditionnée à l'obtention d'autorisations d'exploiter et de permis de construire. Les conditions géologiques, géographiques et météorologiques peuvent entraîner des retards, des surcoûts ou des défauts de construction.</li> <li>- <b>Risques liés à la sécurité dans l'installation et l'utilisation des unités de méthanisation</b> La présence du biogaz dans les unités de méthanisation installées par la Société est susceptible dans certaines mauvaises conditions d'utilisation de provoquer des explosions, des inflammations ou des intoxications.</li> <li>- <b>Risques de défaillance des clients</b> L'incapacité de la Société à contracter avec de nouveaux clients pourrait impacter défavorablement son activité, ses résultats, sa situation financière, et ses perspectives de développement.</li> <li>- <b>Risques liés à l'environnement concurrentiel</b> La Société fait face à certains concurrents disposant de ressources plus importantes. L'augmentation du nombre de ces concurrents pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité de la Société.</li> </ul>
<p><b>Principaux risques propres aux actions nouvelles</b></p>	<p>Les principaux facteurs de risques liés aux actions (existantes et nouvelles) de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les actions de la Société n'ont jamais été négociées sur un marché organisé et sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas se développer ou perdurer ;</li> <li>- le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;</li> <li>- la cession d'un nombre important d'actions de la Société pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société ;</li> <li>- si les souscriptions reçues n'atteignent pas trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription deviendraient caducs.</li> </ul>

	<p>Il est précisé que l'Offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.</p> <p>De tels événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société.</p>																				
<b>Offre</b>																					
<p><b>Montant total du produit de l'émission et estimation des dépenses totales liées à l'émission</b></p>	<p><b>Produit brut de l'Offre</b>  A titre indicatif, un montant d'environ 5M€ pouvant être porté à un montant d'environ 5,75M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base du Prix de l'Offre, soit 6,70 euros).  A titre indicatif, un montant d'environ 3,75M€, en cas de réduction du montant de l'émission à 75% du montant de l'émission initialement prévue (sur la base du Prix de l'Offre, soit 6,70 euros par Action).  En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75 % du montant de l'émission initialement prévue. Ainsi, si les trois-quarts (75 %) de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisés, l'Offre serait annulée et les ordres seraient caducs.</p> <p><b>Produit net de l'Offre</b>  A titre indicatif, un montant d'environ 4,55M€, pouvant être porté à un montant d'environ 5,27M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base du Prix de l'Offre, soit 6,70 euros).  A titre indicatif, un montant d'environ 3,35M€, en cas de réduction du montant de l'émission à 75 % du montant de l'émission initialement prévue (sur la base du Prix de l'Offre, soit 6,70 euros).</p> <p>Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 0,45M€, en l'absence d'exercice de la Clause d'Extension et à environ 0,48M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (sur la base du Prix de l'Offre, soit 6,70 euros).</p>																				
<p><b>Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de celle-ci</b></p>	<p>Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles (4,55 millions d'euros sur la base du Prix de l'Offre) permettra à la Société de poursuivre les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financer la croissance (BFR) ;</li> <li>- Accroître la force commerciale ;</li> <li>- Renforcer les équipes techniques ;</li> <li>- Enrichir l'offre de la Société</li> </ul> <p>Pour atteindre ces objectifs, AGRIPOWERS France® envisage d'allouer le produit de l'augmentation de capital issue de l'Offre de la manière suivante :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Utilisation envisagée (en pourcentage)</th> <th colspan="2">Fonds levés</th> </tr> <tr> <th>75%</th> <th>100%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>BFR</td> <td>25%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Force commerciale</td> <td>25%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Equipes techniques</td> <td>25%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td>Enrichissement de l'offre</td> <td>25%</td> <td>25%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table>	Utilisation envisagée (en pourcentage)	Fonds levés		75%	100%	BFR	25%	25%	Force commerciale	25%	25%	Equipes techniques	25%	25%	Enrichissement de l'offre	25%	25%	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Utilisation envisagée (en pourcentage)	Fonds levés																				
	75%	100%																			
BFR	25%	25%																			
Force commerciale	25%	25%																			
Equipes techniques	25%	25%																			
Enrichissement de l'offre	25%	25%																			
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>																			
<p><b>Modalités et conditions de l'Offre</b></p>	<p><b>Nature et nombre des titres dont l'inscription est demandée et des titres offerts</b>  Les titres de la Société dont l'inscription sur le marché Euronext Growth est demandée sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social, soit 1 500 000 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune intégralement souscrites et entièrement libérées et de même catégorie (les « Actions Existantes »), comprenant un maximum de 149 253 actions existantes qui seront cédées par le principal actionnaire de la Société, la société LYCE CONSEIL SARL, en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 115% (soit y compris la clause d'extension) ;</li> </ul>																				

- un maximum de 746 269 Actions Nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public, pouvant être porté à un maximum de 858 208 Actions Nouvelles en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension tel que ce terme est défini ci-après.

Les Actions Offertes sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même catégorie. Elles seront assimilables, dès leur émission, aux Actions Existantes. Elles porteront jouissance courante.

**Prix de souscription des Actions Nouvelles**

6,70 euros par Action Offertes (0,10 euro de valeur nominale et 6,60 euros de prime d'émission), à libérer intégralement en numéraire au moment de la souscription.

**Clause d'Extension**

En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le montant initial de l'Offre, pourra, à la discrétion de la Société, être augmenté de 15 %, soit un nombre maximum de 111 939 Actions Nouvelles (la « Clause d'Extension »).

**Option de Surallocation**

Néant.

**Structure de l'Offre**

La diffusion des Actions Offertes sera réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ferme » ou l'« OPF »), étant précisé que :

1. les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 1 action jusqu'à 250 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 250 actions) ;
2. les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits ;

- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels en France et dans certains pays (à l'exception notamment des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada et du Japon) (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'Actions Offertes allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.

**Révocation des ordres**

Les ordres de souscription passés par les particuliers et reçus par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF (le 14/11/2019 à 20h (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

**Date de jouissance**

Jouissance courante.

**Garantie**

Néant

### Calendrier indicatif

29/10/2019	Conseil d'Administration décidant des modalités de l'opération
4/11/2019	Conseil d'Euronext validant le projet d'admission sur Euronext Growth
5/11/2019	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre Lancement du site internet « bourse » de la Société : <a href="http://www.agripower-bourse.com">www.agripower-bourse.com</a> Avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPF et mise en ligne du Document d'Information Ouverture de l'OPF et du Placement Global
14/11/2019	Clôture de l'OPF à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet Clôture du Placement Global à 17 heures (heure de Paris)
15/11/2019	Diffusion du communiqué de presse indiquant le nombre définitif d'Actions Nouvelles, le résultat de l'Offre et l'exercice éventuel de la Clause d'Extension Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'Offre
19/11/2019	Règlement-livraison de l'OPF et du Placement Global
20/11/2019	Début des négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Growth

### Modalités de souscription

Les personnes désirant participer à l'OPF devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 14/11/2019 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus exclusivement par le Teneur de Livre au plus tard le 14/11/2019 à 17 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

### Chef de file-PSI et Teneur de Livre

Mainfirst  
80, Avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris

### Conseil - Listing Sponsor

Euroland Corporate  
17, Avenue George V 75008 Paris

### Service financier et dépositaire

CACEIS Corporate Trust  
14, rue Rouget de Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux

### Engagements de souscriptions reçus

VATEL CAPITAL s'est engagé à placer un ordre de souscription dans le cadre de l'émission pour un montant total de 3M€ en numéraire ayant vocation à être servi intégralement si la demande le permet, étant précisé qu'il pourrait néanmoins être réduit dans le respect des principes d'allocation usuels.

Cet engagement de souscription représente 60% de l'Offre d'Actions Nouvelles sur la base du Prix de l'Offre.

### Stabilisation

Néant.



<p><b>Intérêts y compris intérêt conflictuel pouvant influencer sensiblement sur l'émission/l'offre</b></p>	<p>Le Teneur de Livre et/ou certains de ses affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p>																																																					
<p><b>Nom de la personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières et conventions de blocage</b></p>	<p><b>Personnes ou entités souhaitant vendre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société</b> Sans objet.</p> <p><b>Engagement d'abstention de la Société :</b> Pendant une période expirant 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison, sous réserve de certaines exceptions décrites dans le Document d'Information.</p> <p><b>Engagement de conservation des managers :</b> LYCE CONSEIL SARL, représentée par Monsieur Eric Lecoq, Président Directeur Général, détenant à la date du présent Document d'Information 99,99% des titres de la Société a souscrit, sous réserve de certaines exceptions, le 31 octobre 2019 un engagement de conservation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une période de 180 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison de l'Offre portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 100% de ses actions à la date de signature de son engagement dans l'éventualité où la Clause d'Extension ne serait pas exercée en totalité et qu'aucune cession d'Actions Cédées n'interviendrait ;</li> <li>o 100% de ses actions à la date de signature de son engagement à l'exception d'un maximum de 149 253 actions dans l'éventualité où la Clause d'Extension serait exercée en totalité et où la cession d'un maximum de 149 253 Actions Cédées interviendrait ;</li> </ul> </li> <li>- d'une période de 360 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison de l'Offre portant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 80% de ses actions à la date de signature de son engagement dans l'éventualité où la Clause d'Extension ne serait pas exercée en totalité et qu'aucune cession d'Actions Cédées n'interviendrait ;</li> <li>o 80% des actions de la société LYCE CONSEIL SARL, après déduction des Actions Cédées dans l'éventualité où la Clause d'Extension serait exercée en totalité.</li> </ul> </li> </ul> <p>A la date du présent Document d'Information, ces engagements représentent 99,99% du capital de la société.</p>																																																					
<p><b>Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'offre</b></p>	<p><b>Impact de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote</b></p> <p>Avant et après l'Offre souscrite à 100%</p> <table border="1" data-bbox="459 1545 1476 1814"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Actionnaires</th> <th colspan="4">Avant émission des actions nouvelles</th> <th colspan="4">Après émission des actions nouvelles</th> </tr> <tr> <th>Nombre de titres</th> <th>% de détention</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> <th>Nombre de titres</th> <th>% de détention</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% de droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>LYCE CONSEIL SARL*</td> <td>1 499 990</td> <td>99,999%</td> <td>2 999 980</td> <td>99,9997%</td> <td>1 499 990</td> <td>66,78%</td> <td>2 999 980</td> <td>80,08%</td> </tr> <tr> <td>Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)</td> <td>10</td> <td>0,001%</td> <td>10</td> <td>0,0003%</td> <td>10</td> <td>0,00%</td> <td>10</td> <td>0,00%</td> </tr> <tr> <td>Flottant</td> <td>0</td> <td>0,000%</td> <td>0</td> <td>0,0000%</td> <td>746 269</td> <td>33,22%</td> <td>746 269</td> <td>19,92%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>1 500 000</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>2 999 990</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>2 246 269</b></td> <td><b>100,00%</b></td> <td><b>3 746 259</b></td> <td><b>80,08%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>* LYCE CONSEIL est une société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 50.000 €, détenue à 100% par Monsieur Eric LECOQ dont il est le gérant.</p>	Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles				Après émission des actions nouvelles				Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	LYCE CONSEIL SARL*	1 499 990	99,999%	2 999 980	99,9997%	1 499 990	66,78%	2 999 980	80,08%	Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)	10	0,001%	10	0,0003%	10	0,00%	10	0,00%	Flottant	0	0,000%	0	0,0000%	746 269	33,22%	746 269	19,92%	<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 999 990</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 246 269</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 746 259</b>	<b>80,08%</b>
Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles				Après émission des actions nouvelles																																																	
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote																																														
LYCE CONSEIL SARL*	1 499 990	99,999%	2 999 980	99,9997%	1 499 990	66,78%	2 999 980	80,08%																																														
Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)	10	0,001%	10	0,0003%	10	0,00%	10	0,00%																																														
Flottant	0	0,000%	0	0,0000%	746 269	33,22%	746 269	19,92%																																														
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 999 990</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 246 269</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 746 259</b>	<b>80,08%</b>																																														

## Après l'Offre et après exercice intégral de la Clause d'Extension

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles				Après émission des actions nouvelles			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
LYCE CONSEIL SARL*	1 499 990	99,999%	2 999 980	99,9997%	1 499 990	63,61%	2 999 980	77,76%
Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)	10	0,001%	10	0,0003%	10	0,00%	10	0,00%
Flottant	0	0,000%	0	0,0000%	858 208	36,39%	858 208	22,24%
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 999 990</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 358 208</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 858 198</b>	<b>100,00%</b>

\* LYCE CONSEIL est une société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 50.000 €, détenue à 100% par Monsieur Eric LECOQ dont il est le gérant.

## En cas de limitation de l'Offre à 75 %

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles				Après émission des actions nouvelles			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
LYCE CONSEIL SARL*	1 499 990	99,999%	2 999 980	99,9997%	1 499 990	72,83%	2 999 980	84,28%
Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)	10	0,001%	10	0,0003%	10	0,00%	10	0,00%
Flottant	0	0,000%	0	0,0000%	559 702	27,17%	559 702	15,72%
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 999 990</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 059 702</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 559 692</b>	<b>100,00%</b>

\* LYCE CONSEIL est une société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 50.000 €, détenue à 100% par Monsieur Eric LECOQ dont il est le gérant.

## Après l'Offre, exercice intégral de la Clause d'Extension et cession de l'intégralité des 149 253 actions détenues par LYCE CONSEIL SARL

Actionnaires	Avant émission des actions nouvelles				Après émission des actions nouvelles			
	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote	Nombre de titres	% de détention	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
LYCE CONSEIL SARL*	1 499 990	99,999%	2 999 980	99,9997%	1 350 737	57,28%	2 701 474	72,84%
Laëtitia LEMOINE (épouse LECOQ)	10	0,001%	10	0,0003%	10	0,00%	10	0,00%
Flottant	0	0,000%	0	0,0000%	1 007 461	42,72%	1 007 461	27,16%
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 999 990</b>	<b>100,00%</b>	<b>2 358 208</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 708 945</b>	<b>100,00%</b>

\* LYCE CONSEIL est une société à responsabilité limitée à associé unique au capital social de 50.000 €, détenue à 100% par Monsieur Eric LECOQ dont il est le gérant.

## Impact de l'Offre sur les capitaux propres de la Société

Sur la base (i) des capitaux propres au 30 juin 2019 s'élevant à – 1 009 384 euros (prime incluse) et (ii) du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Document d'Information (sur la base du Prix de l'Offre, soit 6,70 euros par action), les capitaux propres par action, avant et après réalisation de l'Offre, s'établiraient comme suit :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée
Avant émission des actions nouvelles	-0,67 €
Après émission de 746 269 actions nouvelles hors exercice de la clause d'extension	1,78 €
Après émission de 559 702 actions nouvelles en cas de réduction du nombre d'actions nouvelles à 75%	1,33 €
Après émission de 858 208 actions nouvelles et en cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension	2,01 €

**Montant et pourcentage de la dilution résultant de l'émission d'actions nouvelles**  
 Sur la base du nombre total d'actions composant le capital de la Société à la date du Document d'Information, l'effet dilutif de l'Offre pour les actionnaires de la Société s'établirait comme suit :

<b>Quote-part des capitaux propres par action (en euros)</b>	
	<b>Base non diluée</b>
Avant émission des actions nouvelles	1%
Après émission de 746 269 actions nouvelles hors exercice de la clause d'extension	0,67%
Après émission de 559 702 actions nouvelles en cas de réduction du nombre d'actions nouvelles à 75%	0,73%
Après émission de 858 208 actions nouvelles et en cas d'exercice de la totalité de la clause d'extension	0,64%

**Dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur**

Sans objet.